Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ? Découvrez les préconisations du CESE

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 28/10/2015

Saisine liée : COMMENT PROMOUVOIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DES ESPACES RURAUX ?

Séance plénière du 28 octobre

Avis présenté par par M. Guillaume de Russé au nom de la Section de l'aménagement durable des territoires, présidée par M. Jean-Alain Mariotti

Les situations des espaces ruraux de France métropolitaine sont contrastées. La notion peut aller de territoires isolés et très peu denses à des communes de densité moyenne proches de grandes villes. La plupart voient augmenter leur population. Leur économie comporte une part importante d'activités productives, agricoles, artisanales et industrielles. Mais les activités résidentielles y prédominent, entre autres du fait de l'apport de revenus de personnes qui travaillent en ville et résident dans le rural, viennent y passer leur retraite, y créer une entreprise ou s'adonner au tourisme. Des territoires ruraux, notamment industriels, ont beaucoup souffert de la crise, d'autres, souvent plus résidentiels, sont moins affectés.

Les atouts des territoires ruraux sont diversifiés. Leur potentiel naturel et agronomique est un levier pour répondre aux besoins alimentaires locaux et mondiaux ainsi qu'au défi de la transition énergétique. La qualité du cadre de vie est un avantage à valoriser. La proximité et la confiance mutuelle qu'elle permet sont un atout pour développer le tissu économique. L'accessibilité physique et numérique, souvent lacunaire dans le rural, est essentielle. L'accès aux services publics, aux commerces aux services ou aux soins de proximité importe, d'autant que la part de personnes âgées est élevée dans les campagnes. Des dispositifs partenariaux favorisant la recherche sont un élément d'attractivité. La hausse des mobilités contribue à créer une communauté de destin entre grandes villes et espaces ruraux. Un très grand nombre de dispositifs visent à aider la création ou le développement des entreprises, mais cette multiplicité nuit à leur lisibilité.

Les Comités interministériels aux ruralités des 13 mars et 14 septembre 2015 ont défini 67 mesures pour les territoires ruraux. Si certaines vont dans le bon sens, il est trop tôt pour apprécier leur apport réel. L'essentiel dépendra de la capacité de l'État, malgré le contexte budgétaire, à assurer leur financement sans transférer la charge sur des collectivités locales dont les moyens se réduisent.

La réforme territoriale avait pour objectif de clarifier le partage des compétences entre collectivités : la région devient seule responsable de la stratégie économique sur son territoire. Pour le tourisme, les compétences restent partagées. Le département peut dans certaines circonstances contribuer au financement de services marchands en milieu rural. Le pari de la création de grandes régions et intercommunalités est sans doute que, par ces regroupements, les territoires en situation favorable tireront vers le haut ceux qui le sont moins. Mais un risque existe, à l'inverse, que les territoires en situation favorable « siphonnent », quant à l'emploi public ou à l'activité, ceux moins favorisés avec lesquels ils ont fusionné. En outre, certains départements ou intercommunalités ont des liens économiques plus forts avec une autre région que la leur.

Les espaces ruraux sont pour notre pays une richesse. Certains ont su tirer parti de leurs atouts pour dynamiser leur économie, pour peu que les concours nécessaires soient apportés aux acteurs locaux. Le CESE formule en ce sens un ensemble de préconisations dans une logique de mise en capacité des territoires, de cohésion nationale et de développement durable.

L'avis a été adopté à l'unanimité.

Guillaume de Russé est président délégué du Conseil départemental de la Vienne et maire honoraire de Montmorillon. Il siège au CESE à la section de l'aménagement durable des territoires où il représente le groupe des personnalités qualifiées.

© - copyright CESE - Novembre 2026